



# CHARTE NATURA 2000

*Engagez vous en faveur de la biodiversité !*

Site Natura 2000  
FR 9301545

"Venterol, Piégut, Grand Vallon"

**Les collectivités territoriales et les propriétaires de parcelles situées dans les sites Natura 2000 peuvent signer la charte Natura 2000 et bénéficier en retour des avantages garantis par l'adhésion à cette charte pour une durée de 5 ans.**



Natura 2000 est un réseau de sites qui héberge des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des états de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique à long terme.

Le site "Venterol, Piégut, Grand Vallon" a été intégré à ce réseau car ses forêts et ses pelouses abritent des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

D'une surface totale de 4263.69 ha, le site se déploie sur quatre tènements dans la vallée du Grand Vallon au nord du département des Alpes de Haute Provence. Les principales cibles visées par le document d'objectifs (DocOb) sont :

- la préservation des hêtraies sèches et des forêts de genévriers thurifères
- la réhabilitation, l'entretien et la préservation des espaces ouverts
- le maintien des espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation
- l'amélioration des connaissances
- la sensibilisation, l'information et la communication auprès des propriétaires et usagers du site.

Pour atteindre ces buts, les titulaires de droits réels peuvent contractualiser certains engagements (MAEt, contrats Natura 2000) ou signer la charte Natura 2000.

La charte Natura 2000 vise à valoriser les usages respectueux des milieux qui permettent la préservation des richesses.

## **Avantages garantis par l'adhésion à la charte**

**Les propriétaires et leurs mandataires ayant des parcelles situées dans les sites Natura 2000 peuvent signer la charte Natura 2000 et bénéficier en retour des avantages garantis par l'adhésion à cette charte :**

- **Exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB);** la totalité de la TFNB est exonérée. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.
- **Exonération des 3/4 des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.** (conditions à voir avec la DDT)
- **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.** Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable, après accord de la DDT.
- **Certificat de gestion durable des forêts.** L'adhésion à la charte en complément d'un document de gestion approuvé ou de l'engagement aux bonnes pratiques sylvicoles permet de justifier de garanties ou de présomptions de gestion durable des forêts sur les sites Natura 2000 qui permettent aux propriétaires forestiers d'accéder aux aides forestières publiques ainsi qu'à certaines exonérations fiscales (ISF, mutations à titre gratuit...)

## **Engagements et recommandations en faveur des objectifs Natura 2000**

L'objectif de la charte est de "mettre en avant" des pratiques actuellement en vigueur sur le site. Ces pratiques sont favorables à son maintien dans un bon état de conservation.

Il s'agit essentiellement de conserver et d'encourager les "bonnes pratiques" vis à vis des milieux et des espaces qui ont prévalu la désignation du site Natura 2000.

## Engagements et recommandations généraux

<b>ENGAGEMENTS MINIMUMS SUR L'ENSEMBLE DU SITE</b>	
<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>JE M'ENGAGE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser l'accès aux parcelles pour lesquelles je possède des droits personnels ou réels, afin que la structure animatrice, en collaboration éventuelle avec des personnes mandatées, puisse réaliser des travaux d'inventaire et d'évaluation des habitats naturels et des espèces et de leurs habitats.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas porter atteinte intentionnellement aux espèces et habitats d'intérêt communautaires présents dans mes parcelles .</li> </ul>	<input type="checkbox"/>

<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>JE M'ENGAGE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, pesticides et fertilisants</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation (liée à des facteurs externes) des habitats présents sur les parcelles</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes</li> </ul>	<input type="checkbox"/>

## Engagements en Milieux Forestiers

### PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SITE

Les espèces forestières les plus représentées sur le site sont des forêts naturelles de Hêtre, de sapin ou de chêne pubescent. On retrouve également des forêts de pins noirs d'Autriche plantées de la main d'homme dans un but de défense contre l'érosion (plantations RTM). En plus de ces deux types de forêts on retrouve des forêts de Pins Sylvestres en devenir. En effet, considéré comme une espèce pionnière le Pin Sylvestre colonise des terres qui ne subissent plus ou moins de pression humaine. Enfin une forêt spécifique est à noter au niveau du site de part sa spécificité et sa rareté, le Bois de genévriers thurifères situés en falaises sur versant sud.

### HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Hêtraies sèches (H9150); Mattoral arborescent à Genévrier Thurifère (H9560); Sabot de Vénus (E1902) ; Lucane Cerf-Volant (E1083) ; Grand Capricorne (E1088) ; Rosalie des Alpes (E1087) ; Ecaille Chinée (E1018) ; Damier de la Succise (E1065) ; Barbastelle (E1308); Petit Rhinolophe (E1303) ; Grand Rhinolophe (E1304).

### PRINCIPAUX ENJEUX

Fort ou très fort enjeu de conservation des espèces ; fort enjeu de conservation des habitats ; enjeu de conservation des paysages traditionnels ; fort enjeu de conservation des espèces rares

ENGAGEMENTS SUR LES ESPACES ET MILIEUX FORESTIERS	
ENGAGEMENTS	JE M'ENGAGE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en conformité le plan de gestion si nécessaire ou le faire agréer dans un délai de 4 ans</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas transformer la hêtraie par plantation sur les zones de colonisations ou de taillis mal venant afin de permettre une maturation de la forêt</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>exploiter les peuplements de hêtraies sèches (cf. cartographie des habitats) uniquement par trouées de surface inférieure à 500 m<sup>2</sup>, régulièrement réparties, afin de limiter l'enrésinement et la perturbation de l'ambiance forestière et de faciliter la régénération</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir les feuillus morts sur pied dans les zones où la sécurité publique ne peut être mise en cause et laisser en place le maximum d'arbres morts à terre (cet engagement devient caduc en cas de dépérissement exceptionnel reconnu par l'administration)</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir sur pied, dans les zones où subsistent de vieux pins sylvestres, quinze de ceux-ci à l'hectare afin de favoriser l'abri de la faune.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas couper ni endommager de Genévriers thurifères</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
RECOMMANDATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier la régénération naturelle dans le renouvellement des peuplements.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver et encourager la diversité des essences forestières, surtout feuillues.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Minimiser les travaux de terrassement et fermer physiquement les pistes de desserte</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à utiliser les engins de débardage les moins traumatisants possibles pour les sols et la flore</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Planter le réseau de débardage en minimisant les effets nocifs, en particulier en veillant à ce que les traînes ne présentent pas une pente trop forte (&lt;25%) et qu'elles soient mises hors d'usage à l'issue de l'exploitation en prenant soin de ménager des revers d'eau suffisamment marqués.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>

## Engagements en Milieux Ouverts

### PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SITE

Les pelouses et les prairies sont caractéristiques des zones exploitées par l'homme, directement par fauchage ou pour les parcours des animaux domestiques (pâturages). L'évolution naturelle des milieux ouverts, s'ils ne sont exploités par l'homme, peut avoir une incidence sur leur bon état de conservation. Ce sont surtout les prairies de fauche qui sont menacées. Elles risquent en effet d'être abandonnées à cause de leur éloignement et de leur productivité inférieure aux prairies artificielles des vallées. Elles sont bien souvent soit labourées, soit transformées en pâturage.

Les pelouses sont aussi confrontées à la dynamique naturelle qui conduit à leur embroussaillage et à leur reforestation dès que la pression pastorale diminue.

Le maintien de ces habitats en bon état de conservation est nécessaire puisqu'ils constituent des espaces de conservation pour des espèces des annexes II et IV de la Directive Habitats Faune Flore. En effet, ces milieux constituent des zones d'habitat pour les reptiles, de chasse privilégiée des chauves souris et de nourrissage des papillons et de leurs chenilles, trois groupes d'animaux très représentés sur le site.

### HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Mésobromion des Alpes Sud Occidentales (6210) ;  
 Xerobromion des Alpes Sud Occidentales (6210) ;  
 Pelouses semi-arides dominées par Brachypodium (6210) ; Pelouses à Avoine et Sésuvie des Alpes méridionales (6170) ; Nardaias mésophiles pyrénéo-alpines(6230\*) ; Prairies de fauche de montagne (6520) ; Landes Alpines et Boréales (4060) ; Landes épineuses à Astragalus Sempervirens (4090) ; Fruticées à Buis(5110) ; Ecaille Chinée (E1018) ; Damier de la Succise (E1065) ; Barbastelle (E1308), Grand Murin (1324) ; Petit Murin (1307) ; Murin à oreilles échancrées (1321) ; Minioptère de Schreibers (1310)

### PRINCIPAUX ENJEUX

Enjeu fort ou majeur de conservation des espèces, enjeu fort ou majeur de conservation des habitats, enjeu de conservation des paysages traditionnels, enjeu économique et social de maintien des activités agropastorales et de préservation de la ressource fourragère, enjeu de conservation de pratiques d'exploitation.

ENGAGEMENTS SUR LES ESPACES ET MILIEUX OUVERTS	
ENGAGEMENTS	JE M'ENGAGE
• Ne pas boiser les pelouses et prairies naturelles	<input type="checkbox"/>
• Ne pas détruire les landes et fruticées sauf dans des cas exceptionnels justifiés par un intérêt N2000	<input type="checkbox"/>
• Ne pas transformer les pelouses et prairies naturelles en prairies artificielles	<input type="checkbox"/>
• Informer au moins un mois avant la date des travaux prévus l'animateur du site de tout projet de débroussaillage	<input type="checkbox"/>
• Contacter la cellule départementale "brûlage dirigé" dans un délai de 1 an avant tout chantier de brûlage	<input type="checkbox"/>
• Ne pas détruire les éléments structurants du paysage tel que haies, bosquets, murets, arbres isolés, talus, pierriers, canaux.	<input type="checkbox"/>
RECOMMANDATIONS	
• Maintenir le pâturage extensif là où il est présent	<input type="checkbox"/>
• Intervenir éventuellement pour maintenir l'espace ouvert	<input type="checkbox"/>
• Privilégier l'utilisation de produits sanitaires à faible impact environnemental (en particulier éviter le traitement du bétail à base d'Ivermectine), si le recours à des traitements est indispensable	<input type="checkbox"/>

## Annexe 1 – Formulaire d'adhésion:

En signant la charte en tant que propriétaire ou mandataire sur le site Natura 2000 :

- \* Je marque mon adhésion en faveur de la préservation de la biodiversité du site,
- \* **J'approuve les engagements en faveur des objectifs Natura 2000** et je m'engage à les respecter pour une période de 5 ans,
- \* **Je m'engage à respecter la réglementation en vigueur sur le site,**
- \* **J'autorise l'animateur Natura 2000 ou des experts** désignés par l'animateur à mener sur mes terrains engagés des opérations **d'inventaires** et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces,
- \* Je contribue au réseau européen Natura 2000 et je bénéficie des avantages garantis par la charte.
- \* **Je suis informé que je peux être soumis à des contrôles administratifs sur le respect de ces engagements.**

En cas de refus d'un contrôle ou de non respect des engagements, le préfet peut décider de la suspension des avantages pour une durée de 1 an.

La charte Natura 2000 ne se substitue nullement à la réglementation en vigueur (Loi sur l'Eau, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, ...).

Le cas échéant, mes mandataires doivent être cosignataires de la charte (notamment dans le cas d'un bail rural).

J'engage les parcelles situées sur le site Natura 2000 "Venterol, Piégut, Grand Vallon" listées à l'annexe 2 du formulaire d'adhésion ci-joint.

NOM :	NOM(S) :
Signature de l'adhérent Fait à ....., le .....	Signature du (des) mandataire(s) Fait à ....., le .....

Pour adhérer, les documents suivants doivent être envoyés à la DDT des Alpes de Haute Provence, avant la fin novembre de l'année pour laquelle l'exonération est demandée :

- copie de la charte signée,
- formulaire d'adhésion rempli,
- copie des pièces d'identité des signataires (Carte Nationale d'Identité),

### Contact :

*Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute Provence – avenue Demontzey – CS 10211 – 04 002 Digne les Bains Cedex*

*Tél : 04 92 30 55 00 – fax : 04 92 30 55 01 – courriel : [DDT-04@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:DDT-04@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)*

*L'animateur Natura 2000 est à même de fournir toutes les informations sur la procédure d'adhésion, sur les espèces et les milieux naturels protégés ou pour donner des conseils en cas de travaux d'entretien des milieux naturels.*

*Contact animateur : 06.86.38.67.93.*